

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGLEMENT 312

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 312

décétant des travaux de rénovation du collecteur Taillefer ainsi qu'un emprunt de 4 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

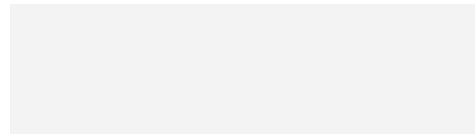
Adoption par le conseil : 19 janvier 2016

Approbation par les personnes habiles à voter : 17 février 2016

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 30 mars 2016

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 8 avril 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier